

51

Mariage  
Louis Charles  
Bargue avec  
Rosalie Anastasie  
Dupsuis.

Du samedi dix-neuf décembre  
mil huit cent cinquante-sept, une heure du soir.  
Sont comparus en la salle de la Maison  
Commune de Galluis-Laguené devant nous  
Maire, Officier public de l'Etat civil de ladite  
Commune,

M. Louis Charles Bargue,  
journalier, âgé de vingt-sept ans, né à  
Fontenay-le-Fleury (Seine-et-Oise) le seize

janvier mil huit cent trente et y demeurant,  
 fils majeur et légitime de M<sup>r</sup> Jean Charles  
 Barque, cultivateur, âgé de cinquante-quatre  
 ans et de Dame Marie Eleonore Goujon, sans  
 profession, âgée de cinquante-un ans, demeurant  
 ensemble audit Fontenay-le-Fléury.

Et M<sup>lle</sup> Rosalie Anastasie Dupuis,  
 couturière, âgée de vingt ans, née à Gambaisville  
 (Seine-et-Oise) le vingt-trois août mil huit cent  
 trente-sept, demeurant chez ses père et mère à  
 Galluis-Laguenne, fille mineure et légitime de  
 M<sup>r</sup> Nicolas Joseph Désiré Dupuis, journalier,  
 âgé de quarante-quatre ans et de Dame Marie  
 Justine Anastasie Lasse, sans profession, âgée  
 de quarante-quatre ans, demeurant ensemble  
 à Galluis-Laguenne.

Lesquels nous ont représenté leurs actes de  
 naissance, et les actes de publication faits aux  
 Mairies de Galluis-Laguenne et de Fontenay-  
 le-Fléury les dimanches quinze et vingt-deux  
 novembre mil huit cent cinquante-sept, sans  
 qu'il soit survenu d'opposition au présent mariage  
 et l'autorisation de mariage donnée à M<sup>r</sup>  
 Barque le trois décembre mil huit cent  
 cinquante-sept, par M<sup>r</sup> Dubreton Général  
 de Brigade commandant le Département de  
 (Seine & Oise), pour contracter mariage avec

M<sup>lle</sup> Dupuis.

Et après avoir visé ces pièces pour être annexées nous en avons donné lecture aux parties comparantes assistées des quatre témoins ci après nommés et qualifiés ainsi que du chapitre six du titre du mariage sur les Droits et devoirs respectifs des époux.

Les comparants de ce interpellés ont à l'instant déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage entre les futurs.

Ensuite nous avons reçu la déclaration de M<sup>r</sup> Louis Charles Barque, qu'il prend pour sa légitime épouse M<sup>lle</sup> Rosalie Anastasie Dupuis et celle de M<sup>lle</sup> Rosalie Anastasie Dupuis qu'elle prend pour son légitime époux M<sup>r</sup> Louis Charles Barque.

En conséquence nous avons déclaré au nom de la loi que M<sup>r</sup> Louis Charles Barque et M<sup>lle</sup> Rosalie Anastasie Dupuis, sont unis par le mariage.

Tout ce que dessus fait publiquement en la salle de la Maison Commune en présence et du consentement du père et de la mère de l'époux, du père et de la mère de l'épouse et aussi en présence du côté de l'époux de M. Hippolyte Deshayes, journalier, âgé de quarante deux ans, demeurant à Fontenay-le-Fleury et

Pierre Auguste Balotel, journalier, âgé de trente-trois ans, demeurant au Bois-d'Arcy (Seine et Oise), amis, et du côté de l'épouse de M. M. Joseph Célestin Varnier, journalier, âgé de trente-six ans, demeurant à Galluis. Laqueux et Julien Guillaume Lahaye, journalier, âgé de trente-six ans, demeurant à Conde-sur-Veveys, (Seine et Oise), tous deux oncles paternels, et tous quatre témoins choisis par les parties intéressées.

Qui ont signé le présent acte avec l'épouse, le père et la mère de l'épouse, à l'égard de l'épouse du père et de la mère de l'épouse et du témoin Balotel ils ont déclaré ne savoir signer, nous Maire qui avons dressé le présent acte avons aussi signé le tout après lecture faite aux parties et aux témoins.

M. A. Dupuis Dupuis & Parse Deshayes  
Varnier Lahaye

parties et aux témoins.

M. Dupuis Doyen de la  
Commune de

*[Signature]*

Deshaies

*[Signature]*

N. 9  
Dées de  
Louis Charles  
Bargue  
12. Février

---

L'an mil huit cent quatre vingt dix, le  
dix septième à quatre heures du soir par  
nous François Pellard Maire et Officier  
civil de la Commune de Fontenay le Comte  
arrondissement de l'excellente département  
Seine et Oise, sont comparues Jules Bargue  
Employé à l'école militaire âgé de vingt et  
un ans demeurant à Paris Ecole Saint  
Louis Joseph Bargue journalier âgé  
vingt sept ans demeurant à Paris rue  
Cecilia numéro vingt quatre, tous  
fils du défunt; lesquels nous ont décla  
rés Louis Charles Bargue né à Fontenay  
le Comte le dix septième mil huit cent trois  
y demeurant, professeur de gram  
maire de Jean Charles Bargue et de Marie  
Goussier tous deux décédés, veuf de  
Anastase Lespinois, est décédé au  
en son domicile deux heures de l'après

midi. Et après nous être assuré de leur identité  
nous avons dressé le présent acte que les  
déclarants ont signé en nous, après lecture faite  
Bargue Jules



Fontenay le Comte  
le dix septième  
1810



X  
 N° 17  
 Déci de  
 Dupuis  
 Louis Charles  
 Jean Marie  
 17. 6. 1817

L'an mil huit cent dix-sept, le jour de  
 vendredi 15. Par devant nous François Piller  
 Officier de l'Etat civil de la Commune de Fontenay  
 Fleury, arrondissement de Sens, Département de  
 Sens. On est comparu Louis Charles Dupuis,  
 âgé de cinquante sept ans, époux de la Defunte...  
 Grandis, natif de Sens, âgé de huit ans au  
 de la Defunte et Louis Desse Darnis, un autre  
 lesquels nous ont déclaré que Rosalie...  
 Dupuis, catholique, âgé de cinquante ans  
 Garchais (Sens) le mariage. tout nait  
 Louis est tout seul. D'arriver en cette

J'ai de Pierre Joseph Dupuis, juré, âgé de  
 cinquante quatre ans. D'arriver à Jallin (Sens)  
 de la Defunte Marie, femme Louis, époux de  
 Louis Charles Dupuis & Desse Darnis. et Darnis  
 regardé lui un autre Darnis & Louis Desse Darnis. Et  
 qui nous dit avoir de Darnis un autre Darnis  
 que le Darnis est âgé de ans qui a été fait à la  
 capture de Louis Dupuis par Darnis le

M. Grandis

B. Rose



Le vingt quatre aout mil huit cent trente  
sept, heure de six du soir.

N<sup>o</sup> 5.

Acte de naissance de Rosalie Anastasie  
Dupuis, du sexe féminin, née hier heure de  
six du soir chez ses père et mère, fille du légitime  
Mariage de Nicolas Joseph Desiré Dupuis, âgé  
de vingt quatre ans, profession de Journalier, et  
Marie Justine Anastasie Passe, âgée de vingt  
quatre ans, ses père et mère de leur légitime  
Mariage demeurants au pont-a-la-dame.

3 ans  
Puisse  
B

De Gambaiseuil;

Les témoins ont été Monsieur constant alexis  
aumont âgé de trente ans, profession de Scieur  
de long, et monsieur Jean Baptiste Veillé  
âgé de vingt neuf ans, profession de Scieur de long  
tout deux demeurants en la commune de Gambaiseuil

L'enfant nous a été représenté, et la déclaration faite  
par Nicolas Joseph Desiré Dupuis, père de l'enfant  
qui nous a déclaré ne savoir signer, et les témoins  
ont signé avec nous Maire, officier de l'état civil, de  
la commune de Gambaiseuil, après lecture faite

Aumont Veillé Aumont  
Maire

